



Compte-rendu

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 15 JUILLET 2020 à 18 h 30
à NOYERS SUR SEREIN

Présents : Philippe TRESPALLÉ - Jean-Marie MAURICE – Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE - Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Rémy VIDAL – Christophe GENTIL – Stéphane BARDOUX - Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA – Clément POINTEAU – Cloria JOALAZA – Bertrand LEBLANC – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT – Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance.

- 1) Election du Président.
- 2) Détermination du nombre de Vice-Présidents.
- 3) Election des Vice-Présidents.
- 4) Lecture de la charte de l'élu local.
- 5) Délégation d'attributions au Président.
- 6) Election des membres de la Commission d'Appel d'offres.
- 7) Fixation des indemnités des élus communautaires.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Bernard ENFRUN, conseiller communautaire le plus âgé, qui a déclaré les membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Communautaire, a dénombré quarante-neuf délégués présents. Il a constaté que la condition de quorum posée par l'article L 2121-17 du CGCT par renvoi de l'article L 5211-1 était remplie.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

La secrétaire de séance, Nadine LEGENDRE, est désignée à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire a désigné quatre assesseurs : Madame Cloria JOALAZA – Messieurs Hubert NAULOT – Clément POINTEAU – Pierre NOIROT.

1) ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Bernard ENFRUN a ensuite invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président.

Il est procédé à l'appel à candidatures.

Madame Nathalie LABOSSE
Monsieur Xavier COURTOIS
sont candidats à la présidence de la Communauté de Communes du Serein.

Chaque candidat expose leur motivation pour la candidature à ce poste.

Présentation de Madame Nathalie LABOSSE :

« Avant, chers collègues, de solliciter vos suffrages et surtout votre confiance et soutien, je me dois de vous donner les raisons de ma candidature animée d'une volonté de continuer d'agir et de servir ce territoire du serein.

Je suis consciente de l'étendue de notre territoire avec 35 communes, 7 357 habitants, je n'en ignore pas la géographie. Il y a certes des communes géographiquement excentrées mais je le dis avec beaucoup de sincérité pour moi, il n'y a qu'un seul territoire. J'ai toujours défendu et préservé ce message, il faut parfaire l'intercommunalité sans défaire les communes.

En ma qualité de vice-présidente, je suis toujours restée une élue de proximité privilégiant à la fois l'écoute, le dialogue, proche et accessible durant les deux derniers mandats. En tant que vice-présidente de Communauté de Communes, depuis le début au côté de Claudie Champeaux que j'ai soutenue dans ses prises de décisions dans des moments parfois difficiles.

Aussi, je souhaite aujourd'hui un apaisement concernant l'ambiance de nos débats, sachons montrer à nos concitoyens un esprit constructif laissons de côté nos chamailleries en séances plénières.

Dans notre Assemblée communautaire, nous n'avons jamais pris de décision dans la précipitation, encore moins dans l'improvisation parce que nous avons toujours eu cette capacité d'anticipation et la sagesse de nos choix.

Un grand merci à l'ensemble du conseil communautaire. Vous avez, mes chers collègues, toujours fait face à l'évènement. Vous ne vous êtes jamais retranchés dans la facilité ou la dérobade en suivant les décisions du bureau. Vous avez accompagné des décisions courageuses et réfléchies.

Aujourd'hui, nous sommes dans l'incertitude et l'anxiété du devenir de notre territoire qui va souffrir de la crise sanitaire que nous traversons, il va falloir être solidaire de nos entrepreneurs, de nos artisans, de nos agriculteurs, être solidaire des familles qui fréquentent nos écoles et nos centres de loisirs.

Vu le contexte national difficile, il y aura des décisions difficiles à prendre dans les années à venir et il faudra avoir le courage de les prendre, je m'y attends et vous pouvez compter sur moi. Mais il me faut compter sur vous, en un mot jouer collectif.

Donc, une feuille de route pour ces 6 ans, et je vous propose de partager les engagements suivants :

- Une gestion rigoureuse des finances,
- Poursuivre le développement économique pour créer de l'emploi,
- Mettre l'humain au cœur de notre action en poursuivant nos démarches en direction de la jeunesse, de l'enfance et développer des actions envers les personnes âgées de notre territoire. Plus que jamais les services en direction des personnes âgées, handicapées mais aussi des jeunes, sont importants. Il faut donc poursuivre nos actions engagées. La solidarité doit être au cœur de notre action.
- Développer un territoire numérique au service des habitants. Il faut continuer de démocratiser l'accès au numérique pour l'ensemble de la population en collaboration avec le département et la région.
- Poursuivre le développement touristique et culturel, mener une réflexion globale sur le développement du tourisme et de l'hébergement/restauration
- Repenser la politique des déchets par la mise en place du tri sélectif à la porte de l'habitant
- Poursuivre l'entretien de nos routes intercommunales
- Développer notre communication auprès des habitants avec la mise en place d'une application sur smartphone
- Etudier la faisabilité d'une mutualisation des services des communes avec la Communauté de Communes comme on le réalise déjà sur certaines communes qui partagent du temps d'employé communal.

Au vu des engagements qui précèdent, cette nouvelle mandature va être très chargée mais passionnante. Il faudra avoir de la confiance, de l'espérance, de la volonté, de l'optimisme, de la vivacité, de la combativité. Voilà de quoi nous sommes faits. Une belle aventure pour l'ensemble des équipes, les élus comme les personnels. Merci de votre attention.

Monsieur le Président de séance, je suis donc candidate aux fonctions de Présidente de la Communauté de Communes du Serein ».

Présentation de Monsieur Xavier COURTOIS :

« Monsieur Xavier COURTOIS, Maire de la Commune de MASSANGIS depuis 2008 et Conseiller Municipal depuis 2001, 45 ans, paysan, père de 4 enfants, Conseiller Départemental en charge de l'environnement, Vice-Président de l'Association des Maires de Frances de l'Yonne.

A mon arrivée au poste de Vice-Président en 2014, l'AMF comptait environ une centaine de communes. Actuellement, l'association compte 385 communes adhérentes sur un total de 425 communes dans le Département.

Quelque soit la taille de la Commune, je veux partager des valeurs républicaines sans appartenance politique, comme Monsieur François BAROIN, Président de l'AMF qui dit : Ceux qui ont des appartenances politiques doivent les laisser au vestiaire.

J'aimerais travailler sur les points suivants :

- Créer de nouvelles commissions,
- Travailler sur un moratoire dans le domaine éolien au sein de la commission environnement,

L'environnement doit avoir une place importante dans la politique de la collectivité.

- Privilégier les rencontres entre élus notamment à la fin des réunions du Conseil Communautaire ou au sein des commissions pour échanger, se parler.

- Mettre en place la mutualisation des moyens humains et matériels.

Il y a de gros enjeux en vue pour la collectivité. Je vous propose de me faire confiance et de m'apporter votre suffrage ».

En application de l'article L.2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicable par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il est procédé, dans ce cadre, et ces modalités aux opérations de vote dont les résultats figurent au procès-verbal annexé à la délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin suivants :

- Nombre de votants :	49
- Nombre de suffrages déclarés blancs :	1
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	48
- Majorité absolue :	25

Ont obtenu	Monsieur Xavier COURTOIS	28 voix
	Madame Nathalie LABOSSE	19 voix
	Monsieur Jean-Claude LEMAIRE	1 voix

PROCLAME Monsieur Xavier COURTOIS, Président de la Communauté de Communes du serein et le déclare installé.

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Xavier COURTOIS remercie les élus pour leur vote. Il peut s'appuyer sur des personnes de parole et cela permet de continuer dans ce sens. Il veut saluer Madame Nathalie LABOSSE pour sa candidature. Il entend entamer ce mandat en tournant le dos aux soucis que l'on a pu rencontrer par le passé.

Il s'efforcera d'être un Président disponible. Il n'y a pas de petite commune, de différence entre les hommes et les femmes, pas question de partis politiques. Il souhaite travailler ensemble dans le dialogue.

Madame Nathalie LABOSSE remercie ceux qui l'ont soutenue.

2) DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2019/1160 en date du 18 Septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10,

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents,

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze,

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre,

Monsieur Xavier COURTOIS souhaite installer les Vice-Présidents et développer plus longuement les différentes thématiques qu'il souhaite aborder.

Il propose sept postes de Vice-Présidents, à savoir :

- 1^{er} Vice-Président : Finances,
- 2^{ème} Vice-Président : Environnement,
- 3^{ème} Vice-Président : Infrastructures,
- 4^{ème} Vice-Président : Cadre de vie, santé, bien-être, vie associative
- 5^{ème} Vice-Président : Enfance, écoles
- 6^{ème} Vice-Président : Mutualisation
- 7^{ème} Vice-Président : Routes

Il envisage d'étendre à d'autres membres. Il faudra définir leurs prérogatives. Il cite l'exemple de la communication qui est primordiale. Il veut que les commissions travaillent.

Madame Sandra PICART demande qui aura en charge le développement économique et l'aménagement du territoire.
Monsieur Xavier COURTOIS répond que ces domaines restent des prérogatives du Président.

Monsieur Pierre-Yves ROY interroge le Président pour savoir comment il va représenter le Conseil Départemental sur le secteur d'AVALLON mais également le territoire de la CCS.
Monsieur Xavier COURTOIS apportera une réponse plus tard.

Monsieur Hervé PASCAULT interroge le Président sur les indemnités des élus.
Monsieur Xavier COURTOIS répond qu'il va ajourner ce point inscrit à l'ordre du jour afin de pouvoir en discuter avec les membres du bureau au préalable. Il précise que toute peine mérite salaire.

Monsieur Marcel GEORGES évoque le problème des frais de la vie scolaire pour l'école de NOYERS qui ne sont toujours pas réglés par la Commune d'ETIVEY.
Monsieur Xavier COURTOIS répond que ce point sera réglé par la Commission écoles.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 41 voix POUR, 4 voix CONTRE et 4 abstentions, décide de fixer le nombre de vice-présidents à sept.

3) ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Président de la Communauté explique qu'il convient de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, et en l'occurrence, des vice-présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

Election du premier Vice-Président – en charge des finances

Candidat :
- MOREL Stéphane

Présentation de Monsieur Stéphane MOREL :

« Monsieur Stéphane MOREL, nouveau Maire de la commune de L'ISLE SUR SEREIN, 1^{er} mandat, comptable à la Maison de retraite de L'ISLE SUR SEREIN depuis 20 ans et également de l'ensemble du Pôle gérontologique de la Vallée du Serein.

Je voudrais que les tensions s'apaisent au sein de la collectivité.

Je souhaite travailler sur la maîtrise des dépenses de la Communauté de Communes.

Je peux me rendre au bureau de la CCS tous les jours, exerçant mes fonctions professionnelles et électives à L'ISLE SUR SEREIN ».

RESULTAT DU VOTE

- Nombre de votants :	49
- Nombre de suffrages déclarés blancs :	11
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	1
- Nombre de suffrages exprimés :	37
- Majorité absolue :	19

Ont obtenu	Monsieur MOREL Stéphane	33 voix
	Madame GRIMARD Marie-Laure	1 voix
	Madame LABOSSE Nathalie	1 voix
	Madame LEGENDRE Nadine	1 voix
	Monsieur ROY Pierre-Yves	1 voix

Monsieur Stéphane MOREL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du deuxième Vice-Président – en charge de l'environnement

Candidats :
- Monsieur POINTEAU Clément
- Monsieur SACKEPEY Gilles

Présentation de Monsieur Gilles SACKEPEY :

« Monsieur Gilles SACKEPEY, Maire de la Commune d'ETIVEY, membre du Comité Départemental du SDEY, membre des associations de tennis et de tennis de table à NOYERS.

Je fais partie de ceux qui ont demandé un moratoire éolien en raison de la saturation sur notre territoire.

Il y a un gros travail à réaliser en matière de changement de la gestion des déchets. J'ai une expérience dans ce domaine car j'ai été Vice-Président en charge des déchets à la Communauté de Communes Nucérienne. Il y a également un travail important à faire en matière de communication avec un vrai message à faire passer.

Je souhaite un peu plus d'actions dans le domaine écologique : circuits courts dans les cantines, isolation des bâtiments avec le SDEY.

Par ailleurs, je vous informe que le SDEY a distribué 15 masques et un thermomètre à chaque Commune. Des supports de gel vont être également distribués ».

Intervention de Monsieur Clément PONTEAU :

« Monsieur Clément POINTEAU, 34 ans, vigneron, natif de LA CELLE SAINT SYR, fils d'un compositeur de musique classique, a créé un syndicat viticole qui intervient pour réimplanter de la vigne dans certains endroits notamment sur des secteurs non classés AOP (NOYERS, JOUX, MASSANGIS). Cela permet de conserver des niches.

Concernant les déchets, les gens préfèrent jeter que de donner. On pourrait avoir d'autres méthodes pour essayer d'utiliser les déchets plus localement.

Je sollicite donc votre confiance ».

RESULTAT DU VOTE

- Nombre de votants :	49
- Nombre de suffrages déclarés blancs :	0
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	49
- Majorité absolue :	25

Ont obtenu	Monsieur POINTEAU Clément	27 voix
	Monsieur SACKEPEY Gilles	20 voix
	Madame LEGENDRE Nadine	1 voix
	Monsieur MAURICE Jean-Marie	1 voix

Monsieur Clément POINTEAU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Monsieur Xavier COURTOIS remercie Monsieur Gilles SACKEPEY pour sa candidature et son action pendant les six dernières années.

Election du troisième Vice-Président – en charge des infrastructures

Candidat :

- NOIROT Pierre

Présentation de Monsieur Pierre NOIROT :

« Monsieur Pierre NOIROT, Maire de la Commune de SAUVIGNY LE BEUREAL, agriculteur en polyculture, éleveur de chevaux, hébergeur en chambres d'hôtes.

Le domaine des infrastructures, c'est un nouveau dossier pour moi sur lequel je suis content de travailler.

J'ai une expérience de six années de Maire.

Je souhaite que tous les élus s'entendent bien ».

Madame Sandra PICART remplace Monsieur Clément POINTEAU, en qualité d'assesseur.

RESULTAT DU VOTE

- Nombre de votants :	49
- Nombre de suffrages déclarés blancs :	9
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	40
- Majorité absolue :	21

Ont obtenu	Monsieur NOIROT Pierre	34 voix
	Madame LABOSSE Nathalie	1 voix
	Monsieur LEMAIRE Jean-Claude	1 voix
	Monsieur MAURICE Jean-Marie	1 voix
	Monsieur ROY Pierre-Yves	1 voix
	Madame VERNEAU Catherine	1 voix

Monsieur Pierre NOIROT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du quatrième Vice-Président – en charge du cadre de vie, santé, bien-être et vie associative

Candidats :

- BARDOUX Stéphane
- PICART Sandra

Présentation de Madame Sandra PICART :

« Madame Sandra PICART, 38 ans

Je suis rédacteur territorial au sein de deux communes du Vermentonnais depuis 10 ans et je travaille dans l'administration publique depuis 16 ans.

J'ai effectué un mandat en tant que conseillère municipale à Joux la Ville de 2014 à 2020 et le 28 mai 2020, j'ai été élue 1^{ère} adjointe.

De par ma profession et ma fonction, je connais les rouages des collectivités territoriales.

Je suis très attachée à notre territoire et à son développement. Nous devons le rendre attractif pour à la fois maintenir notre population et nos entreprises mais aussi pour donner l'envie aux gens de s'y installer, de le visiter. Je m'investirai en ce sens.

Travaillant au sein de deux petites communes, j'ai pleinement conscience des difficultés que vous pouvez rencontrer chaque jour dans l'exercice de vos fonctions. Aussi, j'aurai à cœur de travailler dans l'intérêt de tous, l'intérêt général étant ma priorité.

C'est la valeur que nous ne devons jamais oublier et pour laquelle nous sommes élus.

En tant que jeune et nouvelle élue, j'ai beaucoup à apprendre mais je compte apporter un regard neuf et de nouvelles idées à la communauté. Je compte cependant sur le partage de vos expériences. Je souhaite développer la communication au sein de notre territoire : informer les administrés de nos actions, de notre travail. Mais pas seulement... améliorer, voire ouvrir la communication entre les communes. Nous devons unir nos connaissances, nos compétences. « seul, on va loin, mais ensemble, on est plus fort »

Présentation de Monsieur Stéphane BARDOUX :

« Monsieur Stéphane BARDOUX, nouveau Maire de la Commune de JOUANCY, réside dans la Commune depuis 30 ans et connaît bien le territoire.

Je viens du monde du sport, champion de France de natation et entraîneur olympique.

Je dirige un bureau d'études qui travaille avec les collectivités territoriales.

Le sport, la vie associative et le vivre ensemble, c'est un lien essentiel. C'est pourquoi, je propose ma candidature.

RESULTAT DU VOTE

- Nombre de votants :	49
- Nombre de suffrages déclarés blancs :	1
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	48
- Majorité absolue :	25

Ont obtenu	Monsieur BARDOUX Stéphane	28 voix
	Madame PICART Sandra	18 voix
	Monsieur COURTOIS Xavier	1 voix
	Monsieur SACKPEPEY Gilles	1 voix

Monsieur Stéphane BARDOUX ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du cinquième Vice-Président – en charge de l'enfance et des écoles

Candidat :

- CHEYSSON Christophe

Présentation de Monsieur Christophe CHEYSSON :

« Monsieur Christophe CHEYSSON, nouveau Maire de la Commune de SAINTE VERTU, 59 ans.

Je travaille dans le milieu du cinéma en tant qu'assistant réalisateur, scénariste, réalisateur, principalement dans le domaine de la nature. Actuellement, je travaille essentiellement à mon domicile.

Je suis intéressé par trois domaines : la politique au sens de la gestion de la cité, l'enseignement et la culture. C'est pourquoi, je suis candidat à cette vice-présidente ».

RESULTAT DU VOTE

- Nombre de votants :	49
- Nombre de suffrages déclarés blancs :	14
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	35
- Majorité absolue :	18

Ont obtenu	Monsieur CHEYSSON Christophe	32 voix
	Monsieur COURTOIS Xavier	1 voix
	Madame LABOSSE Nathalie	1 voix
	Monsieur SACKPEPEY Gilles	1 voix

Monsieur Christophe CHEYSSON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du sixième Vice-Président – en charge de la mutualisation

Candidats :

- FRAYER Florian
- PICART Sandra

Présentation de Monsieur Florian FRAYER :

« Monsieur Florian FRAYER, nouveau Maire de la Commune de DISSANGIS.

La mutualisation, c'est une plateforme de logistique même pour les petites Communes en matière de personnel et de matériel. La possibilité de réaliser des achats en gros. Toutes les Communes seraient au même niveau ».

Présentation de Madame Sandra PICART :

« Je connais la mutualisation au sein du Vermentonnais.

Par ailleurs, je me présente car le bureau est constitué uniquement d'hommes ».

RESULTAT DU VOTE

- Nombre de votants :	49
- Nombre de suffrages déclarés blancs :	0
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	49
- Majorité absolue :	25

Ont obtenu	Monsieur FRAYER Florian	18 voix
	Madame PICART Sandra	29 voix
	Monsieur COURTOIS Xavier	1 voix
	Madame GRIMARD Marie-Laure	1 voix

Madame Sandra PICART ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Election du septième Vice-Président – en charge des routes

Candidat :

- SABAN Jean-Michel

Présentation de Monsieur Jean-Michel SABAN :

« Monsieur Jean-Michel SABAN, 70 ans, élu à JOUX LA VILLE depuis 4 mandats dont 2 en qualité d'adjoint.

Je suis chargé dans ma Commune des travaux, de la forêt et de la voirie.

Je suis délégué communautaire depuis 3 mandats et j'ai œuvré au sein de la commission voirie.

Je souhaite travailler dans l'intérêt général ».

RESULTAT DU VOTE

- Nombre de votants :	49
- Nombre de suffrages déclarés blancs :	7
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	2
- Nombre de suffrages exprimés :	40
- Majorité absolue :	21

Ont obtenu	Monsieur SABAN Jean-Michel	32 voix
	Monsieur FRAYER Florian	1 voix
	Monsieur GROGUENIN Jean-Louis	6 voix
	Monsieur LEMAIRE Jean-Claude	1 voix

Monsieur Jean-Michel SABAN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

4) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur Xavier COURTOIS donne lecture de la charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Une copie de cette charte et des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux conseillers communautaires a été transmise à tous les membres du Conseil Communautaire.

5) DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration intercommunale, le Président propose à ses collègues de le charger par délégation, pour la durée de son mandat, des attributions suivantes, conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales :

- 1°) La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 1 500 € HT seul et 15 000 € HT avec accord de deux Vice-Présidents ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 2°) Les contrats d'assurances et toute décision concernant le remboursement de sinistres.
- 3°) Intenter au nom de l'intercommunalité les actions en justice et défendre l'intercommunalité dans les actions intentées contre elle, pour tout référé.

Monsieur Jean-Claude LEMAIRE demande que le seuil des marchés ou des accords-cadres avec accord de deux Vice-Présidents, soit abaissé à 8 000 €. Par ailleurs, il n'est pas d'accord sur la délégation au Président relative aux actions à intenter en justice au nom de la collectivité.

Le Président propose de valider cette délibération en l'état et de l'amender lors d'un prochain conseil communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, donne délégation au Président, Monsieur Xavier COURTOIS, les attributions énumérées ci-dessus.

Il précise que le Président rendra compte de toutes ces décisions prises en application de cette délibération, à chaque réunion du Conseil Communautaire.

Monsieur Jean-Claude LEMAIRE précise qu'il a validé cette proposition sous réserve de ses deux observations.

Les autres points inscrits à l'ordre du jour de cette séance sont ajournés.

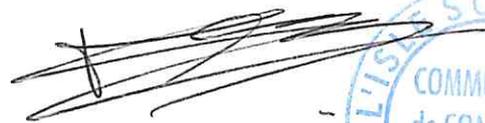
Monsieur Xavier COURTOIS compte que la Communauté de Communes travaille sereinement.

Monsieur Pierre-Yves ROY demande s'il est possible d'avoir les coordonnées des Vice-Présidents afin de pouvoir les contacter.

Monsieur Xavier COURTOIS répond que cette communication sera faite.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h52.

La Secrétaire de séance,



LISTE DES DELIBERATIONS :

- 2020/041 - Election du Président + PV
- 2020/042 – Détermination du nombre de Vice-Présidents
- 2020/043 – Election des Vice-Présidents + PV
- 2020/044 – Délégation d'attributions au Président par le Conseil Communautaire

